

Charte ESG

En tant que fournisseur d'IPEX ,
l'entreprise prend les engagements suivants



Respecter les législations relatives aux **droits fondamentaux** (notamment **droits de l'Homme** et **déclaration de l'OIT**).



Interdire le **travail des enfants** ou toute forme d'exploitation et **rejeter toute forme de discrimination** -âge, genre, origine, handicap ou croyance.



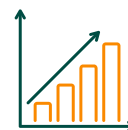
Respecter ses **obligations légales** et contractuelles en matière d'**éthique des affaires**.



Rejeter toute forme de **corruption**, les pots-de-vin et les conflits d'intérêts.



Engager ses parties prenantes sur ses initiatives durables.



Partager régulièrement l'évolution de ses progrès **ESG** à IPEX.



Réduire l'**impact environnemental** des activités de l'entreprise, notamment en favorisant les produits et services **bas carbone**.



Optimiser la consommation d'eau et d'énergie, et privilégier les énergies renouvelables.



Préserver les **ressources naturelles** et la **biodiversité**.



Favoriser l'éco-conception, l'économie circulaire et la **gestion des déchets**, en privilégiant des acteurs de proximité prônant une démarche durable.



Garantir des **conditions de travail décentes** à ses collaborateurs (par exemple : horaires, égalité de traitement, santé, sécurité).



Collaborer avec les parties prenantes sur base quantitative et qualitative pour **co-construire des solutions responsables** plus vertueuses.